

DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2017-2018

Domaine	Design et Arts Visuels	
Filière	Arts visuels	
Orientation	-	
Intitulé du module	Art-définition IV	
Code	3AV22	AAV303726F17
Type de formation	Bachelor	
Semestre	Semestre 6	
Crédits ECTS	8	
Prérequis	150 crédits ECTS validés.	
Langue	Français	
Lieu	ECAL	

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Le module poursuit les objectifs du module 3AV12.</p> <p>Il vise à renforcer les compétences de l'étudiant-e en matière de recherche dans le champ de l'art contemporain et à perfectionner ses techniques et stratégies de valorisation. Il/elle doit alors être à même de concevoir un projet libre servant de base au travail de diplôme, maîtriser son exposition et convaincre le jury par la pertinence de son discours et de(s) la pièce(s) présentée(s).</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement :</p> <p>a) Projet personnel (12 périodes hebdomadaires): développement d'un travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier avec l'encadrement des professeur-e-s de la filière.</p> <p>b) Construire un feu/pratique de l'exposition II (4 fois 8 périodes et une semaine bloc): ce cours propose aux étudiant-e-s d'envisager métaphoriquement leurs productions artistiques comme un « dispositif d'allumage » avec en tête, l'idée que l'étincelle est nécessaire à tout engagement. Sur la base de rendez-vous collectifs et individuels, et à partir de matériaux d'origines diverses, les étudiant-e-s sont amené-e-s à réaliser une exposition collective.</p>
Modalités d'évaluation et de validation	<p>Evaluation en cours de semestre, par un jury formé des professeurs de la filière.</p> <p>Pour obtenir les crédits, l'étudiant-e doit obtenir la moyenne 4 au minimum sur les notes attribuées.</p>
Modalités de remédiation et de répétition	<p>Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées.</p> <p>Pas de remédiation possible après répétition du module.</p> <p>Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.</p>
Enseignants	<p>a) professeur-e-s et intervenant-e-s du BA Arts Visuels</p> <p>b) Intervenante externe</p>

Responsable du module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	13 juillet 2017	par	Stéphane Kropf